



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

Le 11 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Étaient présents : Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, Denise Vallat, André Amaud, Sandra Picot, Didier Maneval, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Cécile Chanteperdrix, Roselyne Charreyron, Chantal Chambon, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Service administratif : Thomas Bessard

Étaient Excusés : Léo Bader (pouvoir à Tiphaine Vernet)
Isabelle Rouveure (pouvoir à Sandra Picot)

A été élue secrétaire de séance : Sandra Picot

■ Administration de l'assemblée délibérante

a. Appel des conseillers – Vérification du quorum
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

b. Election du secrétaire de séance
Sandra Picot est désignée secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité

c. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2025
M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2025.

Frédéric Roux indique que sur la liste des présences, les hommes apparaissent en premier et pas les dames, il souhaite que nous puissions en tenir compte.

Vote à l'unanimité

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Approbation du plan de financement de l'aménagement des abords de la Mairie et demandes de subventions (actualisation) ;
- Lettre d'intention avec l'association SISMAE - Projet de remise en état du ruisseau du Sarzier suite à la crue du 17 octobre 2024.

Vote à l'unanimité

- d. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire

Décision du Maire n° 2/2025 portant passation du marché de travaux pour l'aménagement du parvis et du parking haut de la Mairie

Après consultation des entreprises, dans le cadre d'une procédure adaptée, le candidat retenu est EGBP Peyrard pour 253 755,55€. Le parvis devrait être terminé pour le 11 novembre. Il sera utilisé des pierres de la région en granit.

Frédéric Roux indique que la commission d'appel d'offres n'a pas eu lieu et qu'il est regrettable qu'elle ne se réunisse pas.

■ Affaires financières

a) *Vote du taux des impôts locaux*

Les taux des impôts locaux ont été fixés en 2024 à :

- Taxe foncière sur le bâti : 52,71 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 121,28 %

M. le Maire rappelle d'une part, que le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 52,71 %, correspond à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 30,81 % et du taux 2020 du département, soit 21,90 % et d'autre part que la taxe d'habitation ne fait plus l'objet d'un vote, puisque supprimée et compensée par l'État.

Pour rappel le taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et logements vacants est de 10,17 %.

M. le Maire propose au conseil d'augmenter de 2% les taux.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Augmenter de 2 % les taux, soit :
 - Taxe foncière sur le non-bâti : 123,71 %
 - Taxe foncière sur le bâti : 53,76 % ;
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 10,37 % ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Arrivée de Didier Maneval à 18h43

Didier Maneval explique que nous avons toujours essayé de ne pas augmenter les impôts locaux et que ce n'est pas une bonne idée de le faire.

M. le Maire répond que c'est un gage qu'il a donné à l'État.

Denise Vallat demande ce qu'il se passe si nous n'acceptons pas cette augmentation.

M. le Maire répond qu'il faudra trouver 100 000€ de plus.

Antonio Savini explique que sur la base, nous n'avons pas la main. Il ajoute que cette augmentation n'est pas justifiée car la commune a touché un Legs qui ne devrait pas permettre l'augmentation de ces impôts.

Vote à la majorité (9 pour, 6 contre : Mmes Barriol, Chantepedrix, MM. Crouzet, Maneval, Roux et Savini, 4 abstentions : Mmes Vallat, Vernet, MM. Bader et Dubois)

b) *Budget annexe du lotissement « Ecoquartier »*

Adoption du compte financier unique 2024

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe du lotissement « Ecoquartier » pour 2024 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2024	415 286,81€
Dépenses de fonctionnement 2024	403 561,81€
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	11 725,00€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	11 725,00€
Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2024	0,00€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2024	750 000,00€
Dépenses d'investissement 2024	415 286,81€
Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement	334 713,19€
Résultats antérieurs reportés	0,00€
Excédent d'investissement au 31 décembre 2024	334 713,19€

L'excédent de clôture de l'exercice 2024 est de 334 713,19€.

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Philippe Dubois, premier adjoint, que le vote du compte financier unique est soumis au conseil municipal.

Vote à la majorité (14 pour, 1 contre : M. Savini et 3 abstentions : Mmes Barriol, Chanteperdrix et M. Roux)

Affectation des résultats

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats du compte financier unique 2024, comme suit :

	Budget annexe du lotissement « Ecoquartier »
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au budget 2025	334 713,19€

Vote à la majorité (15 pour, 1 contre : M. Savini et 3 abstentions : Mmes Barriol, Chanteperdrix et M. Roux)

Adoption du budget primitif 2025

M. le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe du lotissement « Ecoquartier » 2025.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2025 qui se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement, équilibrée en dépenses et en recettes : 1 680 596,81€ ;
- Section d'Investissement :
 - Dépenses : 854 946,81€ ;
 - Recettes : 1 550 000,00€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2025 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier ».

Vote à la majorité (15 pour, 1 contre : M. Savini et 3 abstentions : Mmes Barriol, Chanteperdrix et M. Roux)

c) Budget annexe du Centre de santé du Lignon

Adoption du compte financier unique 2024

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe du Centre de santé du Lignon pour 2024 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2024	713 619,66€
Dépenses de fonctionnement 2024	524 004,23€
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	189 615,43€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	267 838,79€
Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2024	78 223,36€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2024	672 934,87€
Dépenses d'investissement 2024	257 074,71€
Résultat de l'exercice – Excédent d'Investissement	415 860,16€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	433 470,34€
Déficit d'investissement au 31 décembre 2024	17 610,18€

Le déficit de clôture de l'exercice 2024 est de 95 833,54€.

M. le Maire ajoute que 2 dentistes vont venir s'installer à la maison de santé.

Une médecin a aussi répondu à une annonce. Le Dr. Prébet devrait rejoindre la Maison de santé au mois d'octobre.

Cécile Chantepredrix demande à quoi correspondent les chapitres 13 et 16 qui apparaissent dans les dépenses et dans les recettes. M. le Maire répond qu'il allait demander une explication.

Elle souhaite savoir si depuis le rapport de M. Fallatin, le DGS et le Dr. Celier ont travaillé sur les comptes de la Maison de santé et à quel moment l'équilibre financier sera trouvé.

M. le Maire répond qu'avec Sophie Celier il travaillent sur le sujet. Les visites sont passées à 30€ mais Il faut trouver d'autres solutions. Il y aurait aussi la possibilité de prendre un infirmier en techniques avancées pour effectuer les renouvellements d'ordonnances et d'autres gestes simples.

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Philippe Dubois, premier adjoint, que le vote du compte financier unique est soumis au conseil municipal.

Vote à l'unanimité

Affectation des résultats

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats du compte financier unique 2024 comme suit :

	Budget annexe du Centre de santé du Lignon
Inscription au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2025	17 610,18€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2025	78 223,36€

Vote à l'unanimité

Adoption du budget primitif 2025

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe du Centre de santé du Lignon 2025.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2025 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 611 512,56€ ;
- Section d'Investissement : 81 989,18€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2025 du Centre de santé du Lignon.

Vote à l'unanimité

d) Budget annexe de la chaufferie bois

Adoption du compte financier unique 2024

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe de la chaufferie bois pour 2024 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2024	200 791,11€
Dépenses de fonctionnement 2024	139 973,85€
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	60 817,26€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	24 933,30€
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2024	35 883,96€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2024	24 077,00€
Dépenses d'investissement 2024	19 516,00€
Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement	4 561,00€
Résultats antérieurs reportés en recettes	7 663,92€
Excédent d'investissement au 31 décembre 2024	12 224,92€

L'excédent de clôture de l'exercice 2024 est de 48 108,88€.

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Philippe Dubois, premier adjoint, que le vote du compte financier unique est soumis au conseil municipal.

Vote à l'unanimité

Affectation des résultats

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats du compte financier unique 2024 comme suit :

	Budget annexe de la chaufferie bois
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2025	12 224,92€
Inscription au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté au Budget 2025	35 883,96€

Vote à l'unanimité

Adoption du budget primitif 2025

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de la chaufferie bois 2025.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2025 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 215 399,96€ ;
- Section d'Investissement : 63 623,88€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2025 du budget annexe de la chaufferie bois.

Antonio Savini explique que les budgets annexes ne sont pas censés alimenter le budget principal.

Vote à la majorité (16 pour, 3 contre : Mme Chantepedrix et MM. Roux, Savini)

e) Budget annexe de l'assainissement

Adoption du compte financier unique 2024

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe de l'assainissement pour 2024 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2024	145 288,58€
Dépenses de fonctionnement 2024	147 025,55€
Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement	1 736,97€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	100 950,69€
Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2024	102 687,66€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2024	60 748,00€
Dépenses d'investissement 2024	85 063,52€
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	24 315,52€
Résultats antérieurs reportés en recettes	302 719,12€
Excédent d'investissement au 31 décembre 2024	278 403,60€

L'excédent de clôture de l'exercice 2024 est de 175 715,94€.

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Philippe Dubois, premier adjoint, que le vote du compte financier unique est soumis au conseil municipal.

Vote à la majorité (15 pour, 1 contre : M. Roux, 2 abstentions : Mmes Barriol et Chanteperrin)

Affectation des résultats

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats du compte financier unique 2024 comme suit :

	Budget annexe de l'assainissement
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2025	278 403,60€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2025	102 687,66€

Vote à la majorité (16 pour, 1 contre : M. Roux, 2 abstentions : Mmes Barriol et Chanteperrin)

Adoption du budget primitif 2025

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'assainissement 2025.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2025 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 252 821,66€ ;
- Section d'Investissement : 418 236,60€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement.

Vote à la majorité (16 pour, 1 contre : M. Roux, 2 abstentions : Mmes Barriol et Chanteperrin)

f) Budget annexe de l'eau potable

Adoption du compte financier unique 2024

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe de l'eau potable pour 2024 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2024	141 580,87€
Dépenses de fonctionnement 2024	203 940,76€
Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement	62 359,89€
Résultats antérieurs reportés en recettes	49 931,12€
Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2024	12 428,77€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2024	96 628,32€
Dépenses d'investissement 2024	105 303,93€
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	8 675,61€
Résultats antérieurs reportés en recettes	408 733,06€
Excédent d'investissement au 31 décembre 2024	400 057,45€

L'excédent de clôture de l'exercice 2024 est de 387 628,68€.

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Philippe Dubois, premier adjoint, que le vote du compte financier unique est soumis au conseil municipal.

Vote à la majorité (15 pour, 1 contre : M. Roux, 2 abstentions : Mmes Barriol et Chanteperdrix)

Affectation des résultats

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats du compte financier unique 2024 comme suit :

	Budget annexe de l'eau potable
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2025	400 057,45€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2025	12 428,77€

Vote à la majorité (16 pour, 1 contre : M. Roux, 2 abstentions : Mmes Barriol et Chanteperdrix)

Adoption du budget primitif 2025

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'eau potable 2025.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2025 qui se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement, équilibrée en dépenses et en recettes : 156 771,77€ ;
- Section d'Investissement :
 - Dépenses : 608 690,45€ ;
 - Recettes : 958 690,45€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2025 du budget annexe de l'eau potable.

Vote à la majorité (16 pour, 1 contre : M. Roux, 2 abstentions : Mmes Barriol et Chanteperdrix)

g) Budget principal de la commune

Adoption du compte financier unique 2024

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget principal de la commune pour 2024 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2024	4 698 028,50€
Dépenses de fonctionnement 2024	4 955 591,33€
Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement	257 562,83€
Résultats antérieurs reportés en recettes	435 201,62€
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2024	177 638,79€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2024	3 207 044,75€
Dépenses d'investissement 2024	3 116 588,18€
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	90 456,57€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	821 300,29€
Déficit d'investissement au 31 décembre 2024	730 843,72€

Le déficit de clôture de l'exercice 2024 est de 553 204,93€.

Frédéric Roux fait remarquer que les tableaux fournis sont trop synthétiques et qu'il est très compliqué de comprendre les comptes. Il demande à recevoir le budget avec toutes les lignes détaillées pour plus de lisibilité et de facilité de compréhension. Il propose de faire un débat d'orientation budgétaire même si cela n'est pas obligatoire.

Antonio Savini précise qu'il y a eu un débat constructif pendant la commission finances et que 3 conseillers ont souhaité venir en plus. Les commissions permettent d'étudier plus précisément.

M. le Maire annonce qu'il y a eu un rendez-vous avec la Sous-Préfecture. Il indique que la Sous-Préfecture donnera de la DETR pour les inondations mais demande le report des demandes pour l'école maternelle. La commune sera accompagnée pour les inondations par la DESEC pour un montant encore non officiel ainsi que le CEREMA pour les ponts. Le projet de l'école maternelle serait donc reporté à 2026 et sera le seul projet présenté cette année-là. M. le Maire ajoute qu'il n'y aura pas autant de subventions l'année prochaine. La Sous-Préfecture, lors du rendez-vous, a indiqué que les finances doivent être assainies avant le début des travaux.

Antonio Savini demande quand a eu lieu le RDV. Il rappelle la réception des documents sous 12 jours qui ne sont pas les mêmes que ce soir. Il indique que les changements n'ont pas été indiqués avant, qu'il s'agit ici d'une question de diplomatie. La Communauté de communes a voté le budget pour les travaux de la crèche, cette somme aurait pu être utilisée pour autre chose. Il demande si la CCHL pourra le remettre au budget l'année prochaine.

M. le Maire rappelle qu'il est tout à fait possible de changer les chiffres du budget. Il indique qu'il y a un accord signé avec la CCHL sur les partages des frais engagés pour le projet de l'école maternelle et la crèche.

Antonio Savini a constaté qu'il y a une correction budgétaire de 1 000 000 d'€ à faire. Il rappelle que le Legs a été dépensé. Le prêt voté l'année dernière a été tiré et il considère que le projet de l'école vient de couler.

Sandra Picot tient les mêmes propos au sujet de l'école maternelle qui ne se fera pas.

Frédéric Roux déplore le fait que l'information n'ait pas été donnée le mardi même du RDV dans la mesure où il y a eu une réunion spécifique sur l'école ce même jour ainsi que le vote à la CCHL. Il explique qu'on passe pour des cons. Sur une rencontre en Préfecture telle qu'elle a eu lieu, il estime qu'un autre élu doit-être présent même si le DGS y assiste.

Sandra Picot et Denise Vallat sont tout à fait d'accord avec Frédéric Roux.

Sandra Picot explique qu'elle en a vraiment gros, le projet de l'école était le projet du mandat. Elle ajoute que rien n'est fait et que d'autres travaux sont passés avant et font que rien n'a avancé. Cela fait que nous passons effectivement pour des cons auprès des Chambonnais, auprès de la Communauté de Communes qui ne se gêne pas pour dire ce qu'elle en pense. Des projets ont été menés sans aucune communication dans l'équipe.

Cécile Chantepedrix indique qu'elle est très inquiète et pense que la commune va finir sous tutelle. M. le Maire répond que nous sommes déjà surveillé par la Préfecture.

Frédéric Roux demande ce qui est compris dans le chapitre 16 emprunts et dettes assimilés. Il lui est répondu le tennis, l'ancienne mairie et le golf pour ce qu'il reste à réaliser.

Frédéric Roux souhaite savoir à quoi correspond le chapitre 24 en recettes d'investissement de 48 600€. Le maire répond que cela correspond à la future vente d'un terrain à l'OPAC.

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Philippe Dubois, premier adjoint, que le vote du compte financier unique est soumis au conseil municipal.

Vote à la majorité (7 pour, 4 contre : Mmes Barriol, Chantepedrix, MM. Roux, Savini et 7 abstentions : Mmes Chambon, Charreyron, Picot, Rouveure-Mounier, Vallat, MM. Dubois et Maneval)

Affectation des résultats

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats du compte financier unique 2024 comme suit :

	Budget général de la commune
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement au Budget 2025	177 638,79€
Inscription au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2025	730 843,72€

Vote à la majorité (15 pour, 4 contre : Mmes Barriol, Chantepedrix, MM. Roux, Savini)

Adoption du budget primitif 2025

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget principal de la commune 2025.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2025 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 4 434 735,61€
- Section d'Investissement : 5 074 656,38€

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget principal de la commune.

Vote à la majorité (6 pour, 5 contre : Mmes Barriol, Chantepedrix, Vallat, MM. Roux, Savini et 8 abstentions : Mmes Chambon, Charreyron, Picot, Rouveure-Mounier, Vernet, MM. Bader, Dubois et Maneval)

h) Détermination du taux de fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- autoriser la fongibilité des crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour chaque budget à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente

Vote à la majorité (14 pour, 2 contre : Mme Chantepedrix, M. Roux, 3 abstentions : Mmes Barriol, Vallat, et M. Savini)

■ Points ajoutés à l'ordre du jour

a) Approbation du plan de financement de l'aménagement des abords de la Mairie et demandes de subventions (actualisation)

M. le Maire indique que, par délibérations n° 116/2024 du 6 décembre 2024 et , n° 9/2025 du 18 février 2025, le conseil a approuvé le plan de financement qui permettra l'aménagement du parvis et l'extension du parking du haut.

M. le Maire précise qu'il convient de mettre à jour les éléments financiers, comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Aménagement du parvis de la mairie et extension du parking haut				
Dépenses		Ressources		
Etude de MOE (14,20%)	36 033,30 €	Région	85 000,00 €	26,78%
		CAP 43 Tranche 1	60 000,00 €	18,90%
Remontage monument aux morts - PEYRARD	27 650,00 €	Amendes de Police	20 000,00 €	6,30%
		DETR	86 000,00 €	27,09%
Travaux d'aménagement - PEYRARD	253 755,65 €	Fonds propres	66 438,95 €	20,93%
TOTAL	317 438,95 €	TOTAL	317 438,95 €	100%

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement relatif à l'aménagement des abords de la Mairie et de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des différents organismes ciblés.

Antonio demande à recevoir le tableau d'évolution du plan de financement du parvis de la mairie puisque c'est un élément ajouté à l'ordre du jour.

Vote à l'unanimité

Lettre d'intention avec l'association SISMAE - Projet de remise en état du ruisseau du Philippe Dubois présente les dégâts causés par la crue du 17 octobre 2024 principalement sur le domaine du Sarzier. L'écoulement des eaux pluviales est compliqué de Lambert jusqu'au stade.

Il s'agit de répondre à un appel à projet via la Fondation de France avec des aides de l'Agence de l'Eau.

La Fondation de France prévoit une aide de 90% si l'appel à projet est accepté.

Vote à l'unanimité

Questions diverses

Le mémorial de la Shoah a fait parvenir les nouveaux plans de la salle mémorielle. Une refonte totale de la salle est faite pour garantir à nouveau le visionnage des témoignages. Le matériel informatique sera revu entièrement car beaucoup de pannes. Le principe sera de garder un concept modulable. Il y aura 10 écrans consultables.

Total TTC des travaux : 53029€.

M. le Maire indique que le mémorial de la Shoah doit demander l'autorisation de la mairie pour effectuer les travaux car cela est prévu au bail. Le mémorial va probablement demander une subvention.

Frédéric Roux indique que le conseil de ce soir est bien secoué, l'opposition ne se réjouit pas des votes de ce soir. Il y a une majorité partagée qui n'est pas pleinement associée.

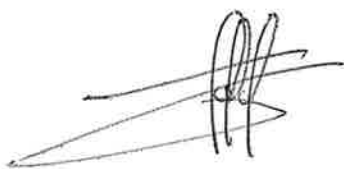
Denise Vallat répond qu'il s'agit de l'expression même de la démocratie.

Antonio Savini constate que sur le budget principal, seul André Arnaud adjoint a voté pour. Le maire demande si Antonio Savini souhaite une démission du conseil. Antonio Savini indique qu'il s'agit d'une possibilité.

Denise Vallat conclut qu'il ne faut pas parler à la place des autres. Que chacun est libre de voter librement.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 21h59

Le maire,



Jean-Michel Eyraud



La secrétaire de séance



Sandra Picot

Procès-verbal accepté lors de la séance du conseil municipal du 22 mai 2025

(vote à l'unanimité)

Publication le 23 mai 2025